



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du
4 avril 2016

Ordre du jour du
4 avril 2016

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 4 avril 2016 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert et Christian Marcoux, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 4 avril 2016

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Adoption du règlement 330 modifiant le règlement de zonage 124
 - 6.3 Collecte du site web par BANQ
 - 6.4 Mutuelle de prévention
 - 6.5 Avis de motion pour un règlement pour un service de collecte des plastiques agricoles
 - 6.6 Avis de motion pour modifier la zone 49A
 - 6.7 Adoption du règlement 331 relatif à la circulation sur une partie de la rue King
- 7 *SECURITE PUBLIQUE*
 - 7.1 Ramonage des cheminées
- 8 *TRANSPORT*
 - 8.1 Octroi contrat pour le nivelage
 - 8.2 Octroi contrat pour le nettoyage de fossés
 - 8.3 Octroi contrat pour la pierre concassée
 - 8.4 Contrat pour la tonte pelouse
 - 8.5 Achat d'équipements pour le camion Dodge
- 9 *HYGIENE DU MILIEU*
 - 9.1 Mandat à la MRC de L'Érable pour l'appel d'offres groupé pour les matières résiduelles
 - 9.2 Appel d'offres sur invitation pour la collecte des plastiques agricoles
 - 9.3 Demande d'intervention dans un cours d'eau
- 10 *SANTE ET BIEN-ETRE*
 - 10.1 Renouvellement de l'entente de gestion des PSL
 - 10.2 Approbation états financiers 2015 de l'OMH de Lyster
- 11 *AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
 - 11.1 Demande à la CPTAQ du Camping Tropical
- 12 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 12.1 Offre de location de Produits énergétiques GAL
 - 12.2 Publicité Guide des services cyclistes 2016
- 13 *CORRESPONDANCES*
- 14 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 15 *VARIA*
 - 15.1 Demande d'aide financière Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable
 - 15.2 Souper soirée «Hommage aux bénévoles» du Centre d'action bénévole
 - 15.3 Soirée hommage Partenaires 12-18
 - 15.4 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2016
 - 15.5 Activité bénéfice Fondation du CLSC-CHSLD de L'Érable
 - 15.6 Demande de financement Table des ressources enfance famille de l'Érable
 - 15.7 Demande d'autorisation de passage «Défi Tête la première»
 - 15.8 Demande de soutien financier pour le Marché de Noël 2016

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE
- 17 LEVEE DE LA SEANCE

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

078-04-2016
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

079-04-2016
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

080-04-2016
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 13320 à 13389	103 084.16 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	48 212.66 \$
Grand total des paiements	151 296.82 \$

ADOPTÉE

081-04-2016
Adoption du règlement 330 modifiant le règlement de zonage 124

ATTENDU qu'aucune personne n'a signé le registre de demande d'approbation référendaire qui était accessible au bureau municipal du 22 au 31 mars 2016 pour le «Règlement numéro 330 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin d'ajouter des usages dans la zone 221a/C.» ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement numéro 330 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin d'ajouter des usages dans la zone 221a/C.».

ADOPTÉE

082-04-2016
Collecte du site web par BAnQ

ATTENDU la demande de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour obtenir l'autorisation de la municipalité afin d'effectuer une copie du site Web pour des fins de recherche historique ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à compléter et à signer pour et au nom de la Municipalité de Lyster la licence d'autorisation accordée à BAnQ.

ADOPTÉE

083-04-2016
Mutuelle de prévention SST

ATTENDU que la municipalité fait actuellement affaires avec Société Mutuelle de prévention inc. pour prendre en charge le dossier de santé et sécurité du travail afin de contrôler et diminuer ses coûts de cotisation à la CSST ;

ATTENDU que la municipalité a reçu deux propositions comparatives indiquant que la municipalité ne réalise pas d'économie sur sa cotisation CSST même si elle est membre de la mutuelle depuis plusieurs années ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité signifie son intention de quitter la Société Mutuelle de prévention inc. au 31 décembre 2016.

QUE la municipalité accepte la proposition de Groupe ACCIsst et autorise la directrice générale à signer les documents requis pour et au nom de la municipalité.

QUE les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2017 soit acceptée telle que rédigée, et que Le Groupe ACCIsst inc., soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la société par actions ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la société par actions.

ADOPTÉE

La conseillère Geneviève Ruel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement établissant l'obligation pour les producteurs agricoles de participer à la collecte des plastiques agricoles ainsi que les tarifs applicables pour le service.

Le maire mentionne son intérêt dans le point suivant et ne participe pas aux discussions.

Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 261 afin d'agrandir la zone 49A à même la zone 9A.

Le maire fait la lecture du règlement 331 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement numéro 331 relatif à la circulation sur une partie de la rue King.»

ADOPTÉE

ATTENDU que la municipalité a reçu une offre de services pour le ramonage des cheminées pour l'année 2016 de Cheminées Ram-Tech ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Cheminées Ram-Tech, et autorise l'émission d'un permis de ramonage pour l'entreprise, conformément au règlement 170 sur le ramonage.

ADOPTÉE

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour nivelage : EMP inc., Pavage Lagacé et Frères et Excavation Alex Martineau ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 24 mars à 11 h :

SOUSSIONNAIRE	TARIF HORAIRE (avant taxes)
Pavage Lagacé et Frères	92.00\$
EMP inc.	93.68\$

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Avis de motion pour un règlement pour un service de collecte des plastiques agricoles

Avis de motion pour modifier la zone 49A

084-04-2016
Adoption du règlement 331 relatif à la circulation sur une partie de la rue King

085-04-2016
Ramonage des cheminées

086-04-2016
Octroi contrat de nivelage

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le nivelage au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavage Lagacé. À cette fin, une dépense de 17 000\$ est autorisée et sera puisée au poste Nivelage (02 32050 521).

ADOPTÉE

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour les travaux de nettoyage de fossés : EMP inc., Pavage Lagacé et Frères et Excavation Alex Martineau ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 24 mars à 11 h :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Option 1</u> Tarif horaire avant taxes	<u>Option 2</u> Tarif horaire avant taxes
Pavage Lagacé et Frères	82.95\$ (code 1306)	219.35\$ (code 1306)
EMP inc.	83.00\$ (code 1306) 100.00\$ (code 1310)	216.00\$ (code 1306) 238.00\$ (code 1310)

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le nettoyage des fossés pour l'option 2 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à EMP inc. À cette fin, une dépense de 27 740\$ est autorisée et sera puisée au poste Nettoyage de fossés (02 32020 521).

ADOPTÉE

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour l'achat et le transport de pierre concassée : EMP inc., Pavage Lagacé et Frères et Excavation Alex Martineau ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 24 mars à 11 h ;

<u>Matériel</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Prix à la tonne</u> <u>(avant taxes)</u>	<u>Source ou description</u>
Pierre concassée	Lagacé et Frères	14.40\$	Carrière Lévisienne
MG20B	Lagacé et Frères	15.50\$	Carrière Plessisville
	EMP inc.	14.38\$	Carrière Lévisienne

ATTENDU qu'il y a une différence minime de 0.02\$/tonne entre les deux soumissionnaires pour le matériel provenant de chez Carrière Lévisienne ;

ATTENDU qu'il est plus pratique pour la coordination des travaux quand le nivelage et le rechargement sont effectués par le même entrepreneur ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour la pierre concassée à Pavage Lagacé. À cette fin, une dépense de 38 229\$ est autorisée sera puisée au poste Pierre, rechargement (02 32000 621).

ADOPTÉE

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises et/ou personnes suivantes pour la tonte de la pelouse pour les saisons 2016-2017-2018 : Multi Services S.T., M. Claude Turgeon et M. Jean Méthot ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 24 mars à 11 h :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Prix avant taxes</u> <u>2016</u>	<u>Prix avant taxes</u> <u>2017</u>	<u>Prix avant taxes</u> <u>2018</u>
Multi Services S.T.	6 735.00 \$	6 800.00 \$	6 875.00 \$
Jean Méthot	7 900.00 \$	7 950.00 \$	8 000.00 \$

087-04-2016
Octroi contrat de
nettoyage de
fossés

088-04-2016
Octroi pour la
pierre concassée

089-04-2016
Contrat pour la
tonte pelouse

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Multi Services S.T. La dépense est autorisée et sera puisée au poste Entretien extérieur à forfait (02 70151 522).

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la proposition Pavage Lagacé et Frères pour l'installation d'équipements sur le camion Dodge Ram au coût de 3 277.80\$ avant taxes. La dépense sera puisée au poste Entretien véhicule (02 32000 525)

ADOPTÉE

ATTENDU que le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a formé un comité de matières résiduelles qui a exploré plusieurs scénarios possibles en lien avec le renouvellement des contrats ;

ATTENDU QUE le comité matières résiduelles de la MRC de L'Érable propose de réunir les municipalités ensemble pour procéder à un appel d'offres commun en confiant la responsabilité à la MRC de L'Érable ;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil de la Municipalité de Lyster délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables ;

QUE la Municipalité de Lyster conserve la responsabilité de conclure le contrat suite à l'acceptation de la soumission par la MRC de L'Érable ;

QUE la Municipalité de Lyster s'engage à défrayer, s'il y a lieu, une partie des coûts afférents à la conduite du processus d'appel d'offres.

ADOPTÉE

ATTENDU que la municipalité désire bonifier les redevances qu'elle reçoit en compensation pour les matières recyclables ;

ATTENDU que les plastiques agricoles sont peu récupérés et offrent une possibilité supplémentaire d'améliorer les performances et les taux de récupération de la municipalité ;

ATTENDU que la disposition de ces résidus est problématique pour la majorité des producteurs et que la municipalité désire en faciliter la disposition par la mise en place de conteneur directement à la ferme ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour obtenir des prix de location pour des conteneurs 2 et 4 verges qui seront collectés mensuellement.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande d'intervention dans un cours d'eau présentée à la municipalité par Ferme Pajean inc. ;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX

090-04-2016
Achat
d'équipements
pour le camion
Dodge

091-04-2016
Mandat à la MRC
de L'Érable pour
l'appel d'offres
groupé pour les
matières
résiduelles

092-04-2016
Appel d'offres sur
invitation pour la
collecte des
plastiques
agricoles

093-04-2016
Demande
d'intervention
dans un cours
d'eau

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge la demande de Ferme Pajean concernant les travaux pour l'amélioration du drainage agricole sur les lots 15h-P, 16a-P, 16b-P, 16c-P et 16d, étant donné que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et la Municipalité de Lyster (municipalité) aident les ménages à faible revenu à obtenir des logements dans le bâtiment de la Corporation des aînés de Lyster, pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu ;

ATTENDU QUE la SHQ et la municipalité peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant un logement dans le bâtiment de la Corporation des aînés de Lyster ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster, par la résolution 205-08-2011 datée du 15 août 2011, a autorisé l'Office municipal d'habitation de Lyster (OMH) à gérer le programme de Supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis ;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée, par la résolution 029-02-2011 datée du 7 février 2011, à défrayer dix pourcent (10%) du coût du supplément au loyer.

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal confie à l'OMH de Lyster la responsabilité de gérer en son nom toutes les subventions de supplément au loyer rattachées aux logements désignés qui seront allouées dans le cadre du programme de Supplément au loyer et confirme son intention de renouveler l'entente pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 mars 2018.

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur Sylvain Labrecque, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzy Côté, à signer l'entente à intervenir avec la SHQ et l'OMH de Lyster pour la gestion du programme de Supplément au loyer.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve les états financiers 2015 de l'OMH de Lyster préparé par Groupe RDL et autorise le paiement du solde dû de 8 048\$. La somme sera puisée au poste Participation OMH (02 52000 970).

ADOPTÉE

ATTENDU que la demanderesse s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour compléter l'agrandissement du terrain de camping sur l'ensemble de sa propriété pour des fins de villégiature, notamment pour l'aménagement de roulottes ;

ATTENDU que la demande vise deux parcelles de terrain, soit une première parcelle dans le secteur Nord-Ouest, d'une superficie d'environ 1 hectare et une deuxième parcelle, dans le secteur Sud-Ouest, d'une superficie d'environ 4 hectares, le tout devant être pris sur une partie du lot 1403 du cadastre officiel du Canton d'Inverness ;

ATTENDU que la parcelle Sud-Ouest est située à proximité des Chutes du Sault-Rouge et que celles-ci sont désignées comme un territoire d'intérêt esthétique à être protégé selon le schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable et que selon le plan d'urbanisme de la municipalité, l'environnement des Chutes doit être protégé de toute implantation incompatible avec la nature même de celle-ci ;

ATTENDU que la Commission s'est déjà prononcée pour différentes demandes aux dossiers 332352, 373349 et 404943 pour l'agrandissement du terrain de camping et l'implantation

094-04-2016
Renouvellement
de l'entente de
gestion des PSL

095-04-2016
Approbation états
financiers 2015
de l'OMH de
Lyster

096-04-2016
Demande à la
CPTAQ du
Camping Tropical

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



d'emplacements résidentiels, de même que pour l'aménagement de différentes structures pour les fins de l'exploitation du camping ;

ATTENDU que l'autorisation recherchée n'aura aucune conséquence négative sur l'utilisation ou les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU que cette autorisation ne viendra pas non plus perturber davantage l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;

ATTENDU que l'on ne retrouve pas d'établissement de production animale à une distance d'au moins 1 kilomètre du site ;

ATTENDU que l'agrandissement du terrain de camping telle que sollicité ne peut qu'avoir des effets bénéfiques au point de vue économique pour la municipalité et la demanderesse ;

ATTENDU que la Commission devrait tenir compte des conséquences d'un refus pour la demanderesse ;

ATTENDU que la demande est conforme avec la réglementation municipale ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

QUE le conseil municipal informe la demanderesse qu'elle devra établir un périmètre de protection près des Chutes du Sault-Rouge, qui devra être déterminé en collaboration avec la municipalité et la MRC de L'Érable, ceci avant l'agrandissement.

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte le contrat de location de 5 ans avec Produits Énergétiques GAL pour la location d'un système réfrigéré ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve un paiement de 320\$ plus taxes pour la promotion publicitaire de la Gare de Lyster dans la Carte vélo 2016 du Parc linéaire des Bois-Francis. La somme sera puisée dans le compte Dons et commandites loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 60\$ en appui financier aux Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT

097-04-2016
Offre de location
de Produits
énergétiques
GAL

098-04-2016
Publicité Guide
des services
cyclistes 2016

Période de
questions

099-04-2016
Demande d'aide
financière Cercle
des Jeunes
Ruraux de
l'Érable

100-04-2016

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Demande de partenariat soirée «Hommage aux bénévoles» CABÉ

101-04-2016
Soirée hommage Partenaires 12-18

102-04-2016
Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2016

103-04-2016
Activité bénéfique Fondation du CLSC-CHSLD de L'Érable

104-04-2016
Demande de financement Table des

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ au Centre d'action bénévole de l'Érable pour la soirée «Hommage aux bénévoles». Cette dépense sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve l'achat de deux billets au coût total de 34\$ pour la Soirée Hommage 12-18 qui aura lieu à Villeroy le 4 juin 2016. La somme sera puisée au poste Dons, commandite, promotions (02 70290 999).

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête » ;

CONSIDÉRANT que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer ;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne etrebiendanssatete.ca ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Lyster et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve l'achat de deux billets au coût total de 70\$ pour la conférence bénéfique de la Fondation du CLSC-CHSLD de L'Érable du 6 avril 2016. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ressources
enfance famille
de l'Érable

105-04-2016
Demande
d'autorisation de
passage «Défi
Tête la première»

106-04-2016
Demande de
soutien financier
pour le Marché
de Noël 2016

107-04-2016
Adoption du
procès-verbal
séance tenante

108-04-2016
Levée de la
séance

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 150\$ à la Table des ressources enfance famille de l'Érable pour le financement du projet vacances familles. Cette dépense sera puisée au poste Dons-commandites loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

ATTENDU QUE «Défi Tête La Première» traversera le territoire de la municipalité de Lyster lors de son parcours cycliste qui se déroulera dimanche le 29 mai prochain ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les cyclistes de «Défi Tête La Première» à circuler sur le territoire de la municipalité de Lyster.

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 250\$ en soutien financier pour le Marché de Noël et Salon des métiers d'arts 2016. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 46.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal, à l'exception de la résolution 088-04-2016.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4^e jour d'avril 2016.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière